



ADNS (Association des Nouveaux Savonniers)
25 route du vieux domaine
18100 VIERZON

A l'attention de :
LES SAVONS DE LOUP KATLAN
2 rue de Champagne
02680 GRUGIES

Fait à Vierzon, le 9 septembre 2020

Objet : Dérogation au cahier des charges Nouvelle Cosmétique accordée à l'entreprise Les Savons de Loup Katlan.

Le cahier des charges Nouvelle Cosmétique demande à ce que les matières premières d'origine agricole, utilisées dans les produits sous mention Nouvelle Cosmétique, soient issues de l'agriculture biologique. Une exception peut être faite si ces matières premières sont issues d'une culture sauvage ou d'une agriculture raisonnée, artisanale et locale, et sans pesticides et OGM.

C'est le cas pour l'Huile de Buriti utilisée par l'entreprise Les Savons de Loup Katlan dans l'un de ses produits cosmétiques. En effet celle-ci ne porte pas la mention d'huile biologique mais est issue de la cueillette sauvage, elle est produite de manière artisanale et ne contient pas de pesticides.

C'est pourquoi, nous avons décidé d'accorder à l'entreprise Les Savons de Loup Katlan une dérogation au cahier des charges Nouvelle Cosmétique et nous autorisons l'utilisation d'Huile de Buriti non biologique dans le produit suivant :

- Savon rite Secret de Loup

La présente dérogation est valable pour les produits listés pour une durée de **deux ans**, soit jusqu'au **09/09/2022**. Sous réserve de non modification des formules et des procédés de fabrication.

M. POBEDA



Michel POBEDA,
Président de l'**ADNS**
Association **Des Nouveaux Savonniers**